

PREAMBULE

Les outils informatiques divers (matériel, logiciels, réseau interne et externe) dont dispose le Collège sont des supports pédagogiques dont la gestion impose des règles spécifiques de fonctionnement que cette charte a pour but de faire connaître à tous. Par sa signature, chacun s'engage à respecter ces règles, sous peine des sanctions prévues à cet effet. Les textes de référence ayant servi à la rédaction de cette charte sont consultables (adresse Internet <http://www.educnet.education.fr/chrge/charteproject.pdf>).

I – RESPECT DE LA LEGISLATION

1) – **En matière de propriété intellectuelle** la protection de la propriété intellectuelle et des droits des auteurs impose qu'il soit interdit de copier, d'échanger et diffuser la musique, les vidéos, les logiciels, les jeux vidéos ou tout autre œuvre de l'esprit, depuis le réseau de l'Etablissement.

2) – **En matière des droits de la personne** le respect des droits de la personne et de l'enfant impose qu'il soit interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel). Dans l'enceinte du collège et durant les activités scolaires et périscolaires, la prise d'images ou de sons de toute personne adulte ou élève, sans autorisation explicite, est strictement interdite. Il en est de même pour la diffusion des images et des sons concernant ces personnes, par tous les moyens des nouvelles technologies. Il est rappelé que tout contrevenant s'expose à des sanctions pénales en plus des sanctions scolaires.

3) – **En matière de crimes et délits** interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, sectaire, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes, etc.).

II – CONDITIONS D'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

1) – **Les Elèves ont accès, en Salle Informatique et au CDI, aux services suivants**

a) – **Services relevant du réseau de communication interne**

- Chaque élève dispose d'un compte personnel ouvrant accès à un espace de travail personnel et confidentiel, sécurisé par un identifiant et un mot de passe à partir duquel il aura droit à l'ensemble des services disponibles.

- L'élève a accès au matériel de reproduction (imprimantes) avec l'autorisation d'un enseignant après avoir effectué un aperçu avant impression afin d'éviter les tirages inutiles.

- Utilisation de disquettes : pour des raisons de sécurité, l'utilisation de disquettes dont la provenance est extérieure à l'Etablissement est interdite : elle peut être autorisée après contrôle de la disquette à l'anti-virus par un Enseignant.

- Copie de programmes : la copie, le téléchargement ainsi que l'installation de programmes autres que ceux légalement acquis par l'Etablissement sont interdits.

- Messagerie interne : chaque Elève dispose d'une boîte aux lettres électronique qui doit être réservée aux usages pédagogiques.

b) – **Services relevant du réseau de communication externe (Internet)**

- Les élèves ont la possibilité d'utiliser Internet à des fins éducatives (activités d'éveil, de recherche...),

- Les élèves bénéficient d'un service de messagerie électronique.

2) – **Les droits de l'utilisateur**

- Les utilisateurs ont un code d'accès à tous les Services proposés ci-dessus après acceptation de la présente charte : ce code est strictement personnel et ne doit en aucun cas être transmis à une autre personne

- Les Elèves ont un droit d'accès et de rectification à toutes les informations nominatives qu'ils ont expressément acceptées de fournir à l'Etablissement en vue de la création de leur compte personnel.

3) – **Les engagements de l'Etablissement**

- L'Etablissement s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés au paragraphe 1. Toutefois l'accès à l'outil informatique peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.

- Il garantit également à l'utilisateur la protection des données à caractère personnel.

- L'Etablissement peut procéder à des contrôles réguliers ou occasionnels pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect des règles établies. Les Elèves sont donc informés qu'en cas de comportement douteux, le responsable du réseau peut à tout moment vérifier les journaux d'accès à Internet et savoir quels sites ont été visités et par quel utilisateur. Ces contrôles ne mettent pas en cause la confidentialité de la messagerie.

4) – **Les engagements de l'utilisateur**

- Les Elèves s'engagent à utiliser l'outil informatique en respectant la législation et les règles évoquées ci-dessus.

- Les Elèves n'ont pas le droit de stocker des données nominatives (sauf carnet d'adresses dans le logiciel de messagerie). De même, la constitution de fichiers regroupant des informations à caractère personnel et privé est interdite. L'exploitation de tels renseignements ne peut se faire que dans le respect de la loi « Informatique et Libertés » et doit impérativement être réalisée avec l'accord d'un Enseignant qui expliquera la démarche à suivre.

- Les Elèves s'engagent à n'entreprendre aucune pratique commerciale depuis le réseau de l'Etablissement.

5) – **Les sanctions**

- Mise en garde de l'utilisateur concerné

- Suspension ou suppression du compte personnel (interdiction temporaire ou permanente d'accès à l'outil informatique en dehors des impératifs fixés dans le cadre d'un cours).

- Sanctions disciplinaires (rapport, mise en garde, mesure d'exclusion, etc.)

- Poursuites civiles et pénales en cas d'infraction aux dispositions légales.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de cette charte et s'engage à les respecter dans leur intégralité.

La signature de cette charte ne dispense aucunement des dispositions développées dans le règlement intérieur.

Date :
Signature de l'élève :

Nom et prénom de l'élève :
Signature des Parents :